

# Association pour les droits des non-fumeurs Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

## Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Le 21 janvier 2002

### **La *Loi sur le tabac* contribue à diminuer la consommation du tabac**

**Montréal** - L'Association pour les droits des non-fumeurs et la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac se réjouissent des derniers résultats de l'Enquête de surveillance sur l'usage du tabac au Canada qui ont été rendus publics aujourd'hui car ils fournissent une preuve supplémentaire que les mesures de contrôle du tabac, incluant la *Loi sur le tabac* du Canada, sont efficaces pour réduire la consommation du tabac.

En effet, Santé Canada a rendu public aujourd'hui les résultats de son enquête couvrant la période de février à juin 2001. Ces résultats démontrent que la prévalence du tabagisme continue de chuter au Québec, passant de 28% pour la population de 15 ans et plus en 2000 à 26% en 2001. La consommation au Québec avait remonté à 38% en 1994 suite à la forte baisse des taxes sur les cigarettes pour ensuite chuter graduellement au niveau actuel de 26%.

L'Association et la Coalition attribuent ces résultats aux efforts menés par la communauté de la santé et les gouvernements pour mieux encadrer l'industrie du tabac et ses produits. Rappelons que les gouvernements fédéral et provincial ont tous les deux adoptés respectivement en 1997 et 1998 des lois restreignant la publicité et la commandite des produits du tabac. La loi provinciale est allée encore plus loin en introduisant de sérieuses restrictions de l'usage du tabac dans les lieux publics et les lieux de travail sur le territoire du Québec. Le gouvernement du Québec a également inclus les traitements nicotiques dans le régime d'assurance-médicaments depuis octobre 2000 pour venir en aide aux fumeurs désireux de cesser.

Durant la période couverte par l'enquête, les deux paliers gouvernementaux ont aussi procédé à une augmentation substantielle des taxes sur les produits du tabac (avril 2001), augmentation de l'ordre de 4,00 \$ la cartouche de 200 cigarettes au Québec. N'oublions pas finalement que le gouvernement fédéral a adopté, sous la *Loi sur le tabac*, une importante réglementation obligeant les compagnies de tabac à imprimer depuis 2001 des nouveaux avertissements de santé comprenant des images sur leurs emballages.

Ces résultats vont à l'encontre de la position exprimée par l'industrie du tabac dans sa contestation à la Cour supérieure du Québec de la *Loi sur le tabac* du gouvernement fédéral, à savoir que les législations pour le contrôle du tabac n'ont aucun impact sur la consommation.

SOURCES :

François Damphousse  
Directeur, bureau du Québec  
Association pour les droits des non-fumeurs  
(514) 843-3250  
Cellulaire : (514) 237-7626

Francis Thompson  
Analyste  
Association pour les droits des non-fumeurs  
(613) 230-4211

Louis Gauvin  
Coordonnateur  
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac  
(514) 598-5533  
Pagette : (514) 361-7046